

## **Pas de question sans réponse !**

### **1) Je n'ai pas de jardin, je n'ai donc pas de déchets verts : pourquoi dois-je payer la part des déchets verts?**

Actuellement, le tarif des enlèvements des végétaux du secteur 2 (Morigny-Champigny, Lardy, Saint Hilaire) est inclus dans la part fixe de la grille tarifaire.

Il s'élève en 2021 à 67,70€ pour 32 collectes en porte à porte par an avec un maximum de 10 unités par passage. Le coût du passage est donc de 2,11€.

Le SEDRE travaille actuellement pour proposer aux communes concernées une solution à cette situation qui peut être considérée comme injuste par les personnes qui ne possèdent aucun espace végétalisé.

Plusieurs pistes sont à l'étude mais elles nécessitent parfois des investissements impossibles à réaliser en 2021 et qu'il conviendrait d'intégrer dans les tarifications des usagers utilisant les services des collectes des déchets verts.

### **2) Pendant le premier confinement, 3 levées ont été offertes par le SEDRE. Comment ont-elles été décomptées de mon forfait de 18 levées?**

Effectivement, les déductions des 3 levées supplémentaires offertes entre le 16 mars et le 11 mai 2020 n'ont pas été intégrées à la facturation du premier semestre 2021. Cet oubli sera corrigé dès la prochaine facturation.

Pour 3 levées effectuées durant cette période, il vous sera facturé 3 levées

Pour 4 levées effectuées durant cette période, il vous sera facturé 3 levées

Pour 5 levées effectuées durant cette période, il vous sera facturé 3 levées

Pour 6 levées effectuées durant cette période, il vous sera facturé 3 levées

Pour 7 levées effectuées durant cette période, il vous sera facturé 4 levées

Pour 8 levées effectuées durant cette période, il vous sera facturé 5 levées

etc.

### **3) Pendant le confinement, l'enlèvement des déchets verts n'a pas été assuré, pourquoi n'avons-nous pas bénéficié d'une réduction ?**

Les collectes n'ont effectivement pas toutes été réalisées pendant le premier confinement (4 levées en moins), mais les services du SEDRE ont œuvré pendant toute la semaine du 11 mai pour récupérer les sacs qui s'étaient entassés sur les trottoirs et cela bien au-delà des 10 unités normalement autorisées comme en témoigne les chiffres sur avril et mai : 312 tonnes collectés en 2020 contre 276 en 2019.

### **4) J'ai payé ma facture du second trimestre 2020 par chèque. Celui-ci n'a pas été débité, pourquoi ? J'ai payé par carte bleue, puis mon chèque a finalement été débité. J'ai donc été débité deux fois. Que puis-je faire ?**

Le service d'encaissement du Trésor public, situé à Rennes (35), n'a pas réussi à lire certaines enveloppes : les chèques n'ont donc pas été débités. Ils ont été renvoyés à Etampes pour être traités manuellement par le SEDRE.

Le Trésor public a malheureusement effectué des relances de paiement à partir du 16 décembre sans prendre en compte les problèmes techniques intervenus dans leur centre de Rennes.

Si vous avez finalement payé par carte bleue, il est possible que votre chèque ait finalement été débité : vous avez donc payé deux fois le second trimestre 2020.

Dans ce cas, nous vous invitons à vous rendre directement au guichet de la Trésorerie d'Etampes Collectivités, 2 rue Salvador Allende à Etampes (en face de la gare Saint Martin) pour régler la différence entre ce que vous avez payé au titre de 2020 et ce que vous devez au titre du premier semestre 2021.

Pour toutes questions concernant ce point, le SEDRE reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations ([sedre91@orange.fr](mailto:sedre91@orange.fr))

**5) Pourquoi le coût du service de collecte des déchets verts passe de 35.09€ à 175,10€ entre 2020 et 2021 ?**

Le coût du service de la collecte des déchets verts est passé de 35.09€ à 67.70€ entre 2020 et 2021.  
Le complément représente la part fixe, indépendante du secteur de collecte.

Cela revient à la formule suivante :

Tarif de base (107.44€) + Collecte des végétaux du secteur 2 (67.70€) = Part fixe du secteur 2 (175.14€)